



REGLEMENT INTERIEUR CHALLENGE RATINAUD

JEUDI 25 MAI 2017

Article 1 : Ce tournoi est réservé uniquement aux sapeurs pompiers professionnels ou volontaires affiliés à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Oise. Les noms et prénoms des joueurs de l'équipe inscrite devront obligatoirement figurés sur le bulletin d'inscription. Si un changement de dernière minute doit avoir lieu, le comite d'organisation doit impérativement en être informée avant le tournoi ou au plus tard lors du briefing des capitaines d'équipe le matin même du challenge. L'ensemble des équipes devront conserver la même composition durant la durée complète du tournoi. L'organisation se reverse le droit de refuser ou disqualifier une équipe si un manquement à ces points devait avoir lieu.

Article 2 : Chaque équipe devra porter un maillot identique pour les 6 joueurs de champs présents sur le terrain. Le gardien devra avoir un maillot de couleurs différentes. Chaque joueurs devra porter obligatoirement des protèges tibia. Les équipes seront composées de 7 joueurs + 3 remplaçants maximum soit un total de 10 joueurs. Un vestiaire est mis à disposition à l'arrivée des équipes pour pouvoir se changer. Celui-ci doit être libéré pour permettre aux équipes suivantes prévues dans le même vestiaire de se préparer à leur tour. Des membres de l'organisation indiqueront les vestiaires à utiliser. L'ensemble des équipes aura la possibilité de prendre une douche et se changer dans ces mêmes vestiaires à la fin du challenge.

Article 3 : Le règlement du tournoi sera celui du football à 7 établi par la FFF exception faite des tirs de pénalité qui ne seront pas joués. Les changements s'effectueront rapidement sans accord de l'arbitre lors d'une remise en jeu (touche, coup de pied de renvoi et coup franc). Dans le cas où un joueur a été sanctionné d'un carton jaune (expulsé 3 minutes, *article 6*) l'arbitre reste le seul décisionnaire de son retour sur le terrain. Un joueur peut être expulsé définitivement du challenge (carton rouge, *article 6*).

Article 4 : Le tirage au sort des équipes pour la composition des groupes sera fait le jeudi 11 mai 2017. L'organisation n'acceptera pas plus de 42 équipes. La participation de chaque centre de secours sera prioritaire. Les équipes bis seront inscrites en fonction des places disponibles. A leur arrivée les équipes recevront un dossier contenant un plan du site, le déroulement de la journée, la composition des groupes, les horaires de retrait des repas du midi, un ticket café/croissant par joueur et un pack d'eau.

Le challenge sera divisé en poules sous formule championnat sans match retour. Chaque rencontre se déroulera en 1 mi-temps sans changement de terrain. Les 2 premiers de chaque poule seront automatiquement qualifiés pour les matchs de phases finales. Les meilleurs 3^{ème} seront également qualifiés.

Calcul du classement pour la phase de poule sous formule championnat :

- *match gagné : 4 points
- *match nul : 2 points
- *match perdu : 1 point

Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu avec 0 point et un score de 3 à 0.

En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- *goal average général
- *goal average particulier
- *la meilleure attaque
- *la meilleure défense

Si après ces critères les équipes sont toujours à égalité, une séance de tirs au but (3 tirs par équipe) aura lieu. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour les demi-finales et finale.

Article 5 : L'arbitrage central sera assuré par des arbitres officiels. Tous litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation. Pour la finale, les arbitres assistants seront des arbitres officiels. Les arbitres disposeront des feuilles de matchs et établiront pour chaque rencontre : le résultat du match et noteront le fair-play des équipes (accompagnants compris).

Article 6 : Les tacles glissés et charges sont interdits, obligation de défendre debout. Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par un carton jaune (expulsion de 3 min). En cas de récidive durant le match, le joueur recevra un second carton jaune synonyme de carton rouge (expulsion définitive du match et du challenge). Une agressivité caractérisée sera sanctionnée d'un carton rouge direct (expulsion définitive du match et du challenge).

Article 7 : L'horaire des matchs qui vous sera indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés et ce, avant la fin du match en cours. La durée des matchs sera calculée dès la fin des inscriptions et sera transmise avec le programme.

Article 8 : Seuls les joueurs, les arbitres et 2 accompagnants sont autorisés sur les bords de terrains (à l'intérieur des limites grillagées). Les accompagnants et les remplaçants resteront coté banc de touche. Les changements se feront au centre dans la zone séparant les 2 terrains.

Article 9 : Toutes les équipes seront récompensées. Par ailleurs, un trophée sera remis à la meilleure attaque, la meilleure défense ainsi qu'à l'équipe la plus fair-play du tournoi.

Article 10 : Buvette et restauration.

1/ La buvette sera à votre disposition de l'ouverture à la fermeture du challenge. La restauration sur place sera ouverte à partir de 11h15 à toute personne présente sur place.

2/ Pour un meilleur déroulement du challenge, un bulletin de réservation de repas est mis en place. Ce bulletin devra obligatoirement être accompagné du chèque correspondant au montant de la réservation. En fonction des réponses reçues, un horaire de passage pour retirer votre commande sera défini et sera communiqué aux capitaines d'équipe à votre arrivée le matin du challenge.

Article 11 : En cas de forfait d'une équipe ayant réservé des repas, aucun remboursement ne sera effectué par le comité d'organisation.

Article 12 : L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beauvais et le comité d'organisation se décharge de toute responsabilité sur les accidents, pertes ou vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

Article 13 : Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité d'organisation qui se réserve le droit de modifier le règlement en cas de besoin.

Le comité d'organisation.